

Province et Arrondissement de LIEGE  
**Commune d'Esneux**  
Place Jean D'Ardenne, 1  
4130 ESNEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL**

---

Séance publique du 20 décembre 2012

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente;  
Mesdames et Messieurs, Christie MORREALE, Léon MARTIN, Vincent LEVEQUE, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Pierre GEORIS, Bernard MARLIER, Membres du Collège communal  
Mesdames et Messieurs Michel VEILLESSE, Philippe LAMALLE, Philippe DETROZ, Géraldine SENTERRE, François MAGIS, Marie-Dominique SIMONET, Anne DISTER, Adeline FRAIPONT-HUTSE, Pascal CROUGHS, Carine BOSQUELLE, Pierre JEGHERS, Stéphane BALTHAZAR, Adrien CALVAER, Manon COLLIGNON, Noémie DARAS-PEETERS, Alexia MAINJOT Conseillers ;  
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

**1. Mobilité - Motion de soutien aux lignes 42 et 43**

Le CONSEIL,

Vu les articles 41 et 162 de la Constitution ;

Vu l'article L1122-30 du CDLD ;

Attendu que le Gouvernement fédéral, dans le cadre du budget 2013 et ceux subséquents, est amené à se prononcer sur les moyens du Groupe SNCB-Holding ;

Attendu que dans le cadre de la proposition formulée par le Groupe SNCB-Holding, la presse a relayé la possibilité, notamment, de la suppression, à terme, des lignes 42 et 43 dans la mesure où celles-ci sont classées en catégorie C c'est-à-dire qu'elles ne seraient plus entretenues ;

Considérant que lesdites suppressions sont contraires à l'intérêt communal en ce qu'elles diminueront la mobilité de nos citoyens ainsi que celles de tous les usagers de ces lignes ;

Considérant que l'intérêt communal passe aussi par la volonté de favoriser la mobilité par train afin de désengorger au maximum le réseau routier ;

Considérant que l'attractivité de la Commune s'en ressentirait ;

DECIDE de soumettre à la signature de l'ensemble des conseillers de la Commune d'Esneux et d'envoyer aux autorités concernées le texte de la motion suivante :

« A l'attention du premier ministre, des vice-premiers ministres et du ministre des Entreprises publiques du Gouvernement fédéral ;

A l'attention du ministre-président, des vice-présidents et du ministre de la Mobilité du Gouvernement wallon ;

A l'attention du premier ministre luxembourgeois ;

Il nous revient de diverses sources qu'INFRABEL, gestionnaire du réseau ferroviaire belge, aurait établi diverses priorités dans le cadre de son *plan d'investissement 2013-2025*, priorités qui remettraient notamment en question l'avenir, à moyen terme, des lignes qui desservent les vallées de l'Ourthe (43) et de l'Amblève (42). Le gestionnaire des infrastructures envisagerait en effet de ne plus investir dans la maintenance de ces lignes (voies, caténaires, éclairage,...).

De telles décisions risquent de condamner à terme nos lignes à une mort certaine !

Nos lignes ont pourtant bénéficié, ces dernières années, d'investissements importants tant aux niveaux des voies, de la signalisation, des constructions que de la modernisation d'ouvrages.

Après tous ces efforts et, en vue de ceux à venir notamment en ce qui concerne la suppression du passage à niveau de la gare de Tilff, il nous apparaît nécessaire, plutôt que de cesser d'investir dans la poursuite du transport par rail, d'assurer des permanences et un service de qualité pour les voyageurs.

Ces lignes ont en effet une importance primordiale pour notre région, tant au niveau de la *mobilité des personnes* (navetteurs, étudiants, touristes) que du *transport de marchandises*, sans perdre de vue les emplois directement liés à l'entretien de ces deux lignes.

Les quatre gares de notre commune restent très fréquentées par les voyageurs (5000 par jour en moyenne).

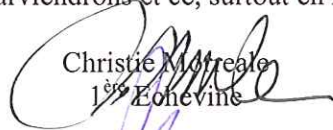
De plus, comment imaginer que le démantèlement progressif d'une partie du réseau wallon soit à l'ordre du jour quand nous connaissons les défis futurs à relever.

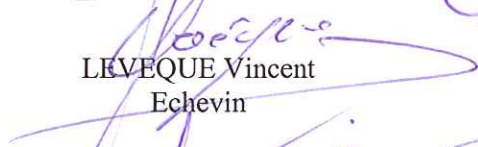
A l'heure où ce type de mobilité doit davantage encore être choisi, qu'il constitue une économie financière appréciable pour les utilisateurs par rapport à la voiture, il faut au contraire poursuivre les investissements pour augmenter les performances de ce type de transport en améliorant la disponibilité du train et la rapidité des correspondances, en garantissant une meilleure sécurité et en assurant aux voyageurs un meilleur accueil dans les gares et un confort accru durant le voyage. Le confort des usagers doit redevenir une priorité. Trop souvent à certaines heures, les trains sont bondés et ne permettent pas d'offrir une place assise à tous.

Le plan d'investissement du Groupe SNCB Holding est soumis pour approbation au Ministre de Tutelle de la SNCB.

Nous vous demandons donc instamment de mettre tout en œuvre pour que ce plan d'investissements soit revu de façon telle à ne plus hypothéquer l'avenir de la mobilité dans notre région.

Si nous voulons construire l'avenir, ce n'est certainement pas en désinvestissant dans le rail que nous y parviendrons et ce, surtout en région semi-rurale. »


  
Christie Morreale  
1<sup>ère</sup> Echevine

  
LEVEQUE Vincent  
Echevin

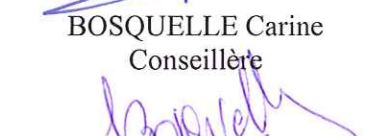
  
GEORIS Pierre  
Echevin

  
DETROZ Philippe  
Conseiller

  
CALVAER Adrien  
Conseiller

  
SENTERRE Géraldine  
Conseillère

  
CROUGHS Pascal  
Conseiller


  
BOSQUELLE Carine  
Conseillère

  
MARTIN Léon  
Echevin

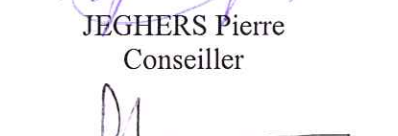
  
FLAGOTHIER Anne-Catherine  
Echevine

  
VEILLESSE Michel  
Conseiller

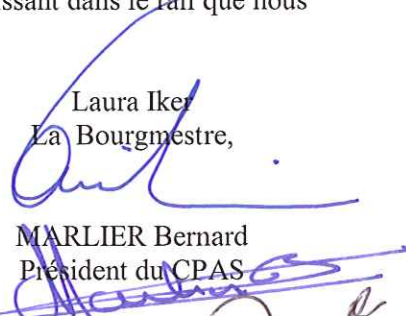
  
DARAS-PEETERS Noémie  
Conseillère

  
MAGIS François  
Conseiller

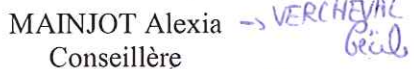
  
FRAIPONT Adeline  
Conseillère

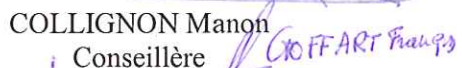
  
JEGHERS Pierre  
Conseiller

Laura Iker  
La Bourgmestre,

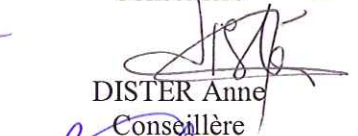
  
MARLIER Bernard  
Président du CPAS

  
LAMALLE Philippe  
Conseiller

  
MAINJOT Alexia → VERCHEVAL  
Conseillère  
Beils

  
COLLIGNON Manon  
Conseillère  
COFFART François

  
SIMONET Marie-Dominique  
Conseillère

  
DISTER Anne  
Conseillère

  
BALTHAZAR Stéphane  
Conseiller